

Chapitre 6



Grand Pré is a meeting place where we can all come as cultures, separately and individually but also together, so we can share what we all have in common, the feelings for this place. We all have a heritage here.

Johanna Trenholm, résidente du comté de Kings

6.0 Suivi

6.a. Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, les États parties sont tenus de faire rapport, selon un cycle de six ans, sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial qui relèvent de leur administration. Si le bien proposé finit par être inscrit sur la liste du patrimoine mondial, le Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré rédigera un rapport avec ses principaux partenaires sur l'état de conservation du bien et contribuera au rapport rédigé par le Canada à l'intention du Comité du patrimoine mondial.

Diverses agences dont la sphère de compétences vise diverses composantes du bien proposé assurent le suivi des ressources dont elles sont responsables. Ainsi Parcs Canada veille à l'état des ressources culturelles, à l'expérience des visiteurs ainsi qu'à la compréhension et à l'appréciation que le public a du lieu historique national du Canada de Grand-Pré. Sur la scène provinciale, c'est le ministère de l'Agriculture qui veille à l'état des digues, des aboiteaux et du drainage des digues. Le ministère des Transports et du Renouvellement des infrastructures veille à l'état du réseau routier et des infrastructures connexes. Enfin, la municipalité du comté de Kings surveille les activités qui sont permises dans le bien proposé et sur le territoire environnant.

Toutes les sphères de compétences adopteront une approche concertée à l'égard du suivi. À cette fin, elles adopteront un format semblable pour leurs rapports. Chacune mettra ainsi l'accent sur les mesures du rendement relativement aux objectifs cités dans le *Management Plan for the Landscape of Grand-Pré* (Appendice 2A). Voici les objectifs :

1. Assurer la protection, l'utilisation communautaire et agricole continue et l'appréciation du bien proposé pour inscription;
2. Enrichir la destination touristique existante en faisant la promotion d'une grande reconnaissance, compréhension et appréciation des valeurs éducatives et culturelles représentées par le bien proposé pour inscription;
3. Inculquer un solide sentiment de fierté et favoriser une intendance partagée dans la communauté en vue de la protection, de l'interprétation et de la promotion du bien proposé pour inscription.

Vous trouverez ci-après dans le tableau 6-1 les indicateurs particuliers à mesurer pour chacun des objectifs.

Certains des indicateurs seront évalués grâce à un programme coordonné de suivi. Ce sont notamment :

- **Suivi du changement du littoral** : tel qu'énoncé dans le *Coastal Change Monitoring Plan* (Appendice 2D), ceci relève du ministère de l'Agriculture, de la municipalité du comté de Kings et du Service canadien de la faune. Ce suivi contribuera à fournir des données sur l'indicateur *Intégrité du marais, des digues, des principaux tracés de drainage ainsi que des marais salés et du littoral*.
- **Suivi de l'état des sites archéologiques** : tel qu'énoncé dans la *Strategy for the Management and Conservation of Archaeological Heritage in Grand Pré and Area* (Appendice 2B), ceci relève de Parcs Canada et du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine (Division du Patrimoine). Ce suivi contribuera à recueillir de l'information sur les indicateurs suivants : *Intégrité du patrimoine archéologique et Impact du développement sur le patrimoine archéologique et autres attributs patrimoniaux*.
- **Suivi des visiteurs et de leur niveau de satisfaction** : ceci met en cause Destination Southwest Nova, la Société Promotion Grand-Pré de même que Parcs Canada. Ce suivi contribuera à fournir de l'information sur nombre d'indicateurs.

Le tableau 6-1 ci-après expose les indicateurs sur lesquels le Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré fera rap-

port dans le but de décrire l'état du bien proposé. Le tableau indique également la périodicité du suivi et l'emplacement des dossiers.

Objectif	Indicateur	Périodicité	Emplacement des dossiers
Assurer la protection, l'utilisation communautaire et agricole continue et l'appréciation du bien proposé pour inscription	Intégrité du patrimoine archéologique	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Terres administrées par Parcs Canada : Unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick • Autres terres : ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine – Division du Patrimoine
	Intégrité des monuments et de l'utilisation	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Terres administrées par Parcs Canada : Unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick
	Pourcentage des terres consacrées à des fins agricoles sur le bien proposé et dans la zone tampon	5 ans	Municipalité du comté de Kings
	Intégrité des marais, des digues, des principaux tracés de drainage, des marais salés et du littoral; état des clapets des aboiteaux	5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture • Grand Pré Marsh Body • Service canadien de la faune • Municipalité du comté de Kings
	Intégrité des tracés des routes historiques et du modèle d'établissement sur les hauteurs	5 ans	Municipalité du comté de Kings
Enrichir la destination touristique existante en faisant la promotion d'une grande reconnaissance, compréhension et appréciation des valeurs éducatives et culturelles représentées par le bien proposé pour inscription	Accroissement de la visibilité	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine • Société Promotion Grand-Pré • Parcs Canada : Unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick
Inculquer un solide sentiment de fierté et favoriser une intendance partagée dans la communauté en vue de la protection, de l'interprétation et de la promotion du bien proposé pour inscription	Incidence de la collaboration des intervenants et des autorités en vue de conserver les sites archéologiques et autres formes patrimoniales	annuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Terres administrées par Parcs Canada : Unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick • Autres terres : ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine – Division du Patrimoine
	Nombre de visiteurs acadiens dans la région	5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Société Promotion Grand-Pré • Parcs Canada : Unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick
	Nombre de projets de recherche	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Terres administrées par Parcs Canada : Unité de gestion du Nord du Nouveau-Brunswick • Autres terres : ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine – Division du Patrimoine

Tableau 6-1 Indicateurs et rapports

6.b. Dispositions administratives pour le suivi du bien

Il incombe au Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré de coordonner le suivi du bien proposé. Les données découlant de ce suivi pourront être obtenues en s'adressant au coordinateur de la gestion du site à l'adresse suivante :

Comité d'intendance du site du patrimoine mondial de Grand-Pré

35, rue Webster
Kentville (Nouvelle-Écosse)
Canada B4N 1H4
TÉL : (902) 678-2298
FAX : (902) 678-2324

Vous trouverez à la Section 6.a. la fréquence du suivi des divers indicateurs ainsi que l'autorité responsable de son exécution. Un rapport d'étape annuel sera établi et diffusé au grand public par le truchement du site Internet.

6.c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

À l'heure actuelle, il n'existe pas un rapport unique visant l'ensemble du bien proposé. Un certain nombre de rapports couvrent toutefois des composantes particulières du bien proposé. Parmi celles-ci, citons des composantes qui relèvent de l'Agence Parcs Canada. Le ministère de l'Agriculture a aussi préparé des rapports internes sur l'état des digues.

Il existe en outre des rapports sur la recherche archéologique qui a été menée en vertu de permis pour la recherche patrimoniale émis par le Nova Scotia Museum. Des rapports existent aussi sur la recherche menée en vertu de permis archéologiques délivrés par Parcs Canada et visant les terres administrées par Parcs Canada. Enfin il y a des rapports sur d'autres projets de recherche. Une liste exhaustive de ces divers rapports de recherche se retrouve dans la *Strategy for the Management and Conservation of Archaeological Heritage in Grand Pré and Area* (Appendice 2B).

6.c.i. Propriétés administrées par Parcs Canada

Des rapports publiés précédemment décrivent la situation du lieu historique national du Canada de Grand-Pré. Ceux-ci comprennent notamment le *Rapport sur l'état des parcs de l'Agence Parcs Canada 1997* (Appendice 6G), le *Rapport de l'Agence Parcs Canada sur l'état des aires patrimoniales protégées* (Appendice 6H), et le *Rapport sur l'état du lieu historique national du Canada de Grand-Pré 2009* (Appendice 6C).

Agence Parcs Canada, Rapport sur l'état des parcs 1997

Le *Rapport sur l'état des parcs 1997* (Appendice 6G) constitue une première tentative de faire rapport et de fournir de l'information sommaire sur l'état de biens particuliers à Grand-Pré. Le Rapport fait ressortir que nombre de nouvelles activités ont permis d'améliorer l'état des ressources culturelles et de leur interprétation. Il a été déterminé que, dans l'ensemble, l'état des ressources culturelles était bon, mais le rapport prévoyait une tendance vers un déclin pour l'avenir. Ceci était attribuable à un développement prévu en dehors du lieu historique national qui risquait d'en menacer l'intégrité. Avec l'aide de partenaires, Parcs Canada a fait l'acquisition des terres pour lesquelles un développement était envisagé et a ainsi pu éliminer la menace potentielle.

Le rapport de 1997 fait aussi mention de tendances dans la fréquentation entre 1993–1994 et 1996–1997. Au cours de cette période, le nombre de visiteurs s'établissait en moyenne à 95 000 personnes.

Agence Parcs Canada, Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées 1999

Dans ce rapport national préparé par Parcs Canada, l'évaluation du lieu historique national du Canada de Grand-Pré indiquait que l'état des ressources culturelles était bon avec une tendance à l'amélioration par suite des mesures prises depuis la dernière évaluation en 1997. Le suivi et les actions correctives étaient réputés moyens à bons et en voie d'amélioration. On exprimait dans le rapport certaines préoccupations au sujet de l'état des dossiers archéologiques, surtout

pour ce qui avait trait à l'interprétation et à la communication. Ces éléments étaient toutefois réputés moyens et en voie d'amélioration.

À la suite de cette évaluation, Parcs Canada et ses partenaires ont mis en place un plan visant à réviser l'interprétation et les services aux visiteurs au lieu historique national du Canada de Grand-Pré. C'était là la pierre angulaire du plan de gestion de 2001 et cela a mené à la construction d'un centre de plusieurs millions de dollars pour les visiteurs. Le nouveau centre a été inauguré en 2003. Un partenariat avec l'Université Saint Mary's de Halifax a en outre conduit à l'établissement d'une école de recherches archéologiques sur le terrain. L'école a souligné son 10^e anniversaire en 2010.

Agence Parcs Canada, Rapport sur l'état du lieu historique national du Canada de Grand-Pré 2009

Le *Rapport sur l'état du lieu historique national du Canada de Grand-Pré 2009* (Appendice 6C) est le premier rapport du genre qui réunit tous les aspects de l'état de ce lieu historique national. Le rapport doit être mis à jour à tous les cinq ans, avant la révision du plan de gestion du lieu historique national de Grand-Pré.

Dans l'ensemble, l'intégrité commémorative est cotée à 7 sur 10, ce qui reflète un léger déclin par rapport à la dernière évaluation. L'état global des ressources culturelles va de moyen (pour les ressources archéologiques) à bon (pour toutes les autres ressources). Les principales menaces qui pèsent contre le lieu historique national proviennent de l'empiètement de la végétation et d'un éventuel développement à l'extérieur des limites du LHNC. On a remédié au printemps de 2010 à la première menace lorsqu'un plan de gestion de la végétation a été mis en œuvre dans les zones archéologiques sensibles. L'inventaire des ressources culturelles du lieu historique national n'est cependant pas à jour, bien que le processus de prise de décisions au LHNC à l'égard d'éventuelles activités respecte la présence ou la présence possible de ressources culturelles.

La construction en 2003 du centre d'accueil pour les visiteurs a amélioré la capacité du LHNC de communiquer les messages inhérents au lieu. Le centre a aussi beaucoup amélioré la satisfaction des visiteurs à l'égard de sa programmation d'interprétation, des installations et des services offerts au LHNC. Le profil d'information sur les visiteurs de 2007 révélait qu'une imposante majorité de visiteurs étaient soit satisfaits soit très satisfaits des programmes d'interprétation du lieu, des installations et des services offerts aux visiteurs (voir Figure 6-1). Malgré tout, la fréquentation du lieu a beaucoup diminué au cours de la dernière décennie. En revanche, un plus fort pourcentage de Canadiens provenant de l'extérieur de la région de l'Atlantique a visité le lieu en 2007 comparativement à en 2000.



Figure 6-1 Le nouveau centre d'accueil pour les visiteurs du lieu historique national du Canada de Grand-Pré a été construit en 2003. Grâce au centre, le niveau de satisfaction des visiteurs à l'égard des programmes d'interprétation et des autres services s'est beaucoup amélioré.

Les visiteurs ont l'occasion d'en apprendre sur les messages clés du LHNC en dehors du centre d'accueil. On retrouve dans le lieu historique national toutes les raisons justifiant sa désignation à titre de lieu historique national du Canada, y compris une explication de la colonisation par les Acadiens et les ressources archéologiques connexes

présentes dans les limites du LHNC. Au printemps de 2010, de nouveaux panneaux d'interprétation ont été ajoutés (voir Figure 6-2). Ils expliquent en détail la présence de ressources archéologiques et leur lien à l'histoire et au paysage du lieu.



Figure 6-2 Des panneaux d'interprétation ont été installés au lieu historique national du Canada de Grand-Pré en 2010 dans le but d'expliquer la nature des preuves archéologiques présentes dans le LHNC.